



Procès verbal géomètre

Par **Brunel carole**, le **24/07/2017** à **14:13**

Bonjour

Mes parents ont acheté un terrain et on fait construire une maison en 1981. Suite au bornage ect ils ont mis un barrage . Aujourd'hui les nouveaux voisins ont retiré leurs haies (terrain inondable) et ont effectué un nouveau bornage. Ma mère n'était pas présente le jour où le géomètre est venu (il a d'ailleurs déterré et déplacé une borne). Ma mère a reçu le procès verbal, mais elle ne veut pas signé car il veulent récupérer 50 cm du terrain , lui faire retirer le barrage pour que eux puissent monter un mur et récupérer 50 cm du terrain. Eux n'avaient pas de bornes donc apparemment ils disent que c'est les mêmes que ma mère. Doit elle signer ? On nous a parler de préemption vu que c'est plus de 30 ans.....Nous sommes perdu que faire ?